

## **MODIFICATIF A L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

publié le 12 août 2022

concernant un projet d'aménagement de sécurité de la RD704

au sud de la commune du VIGEN

**suite à l'arrêté préfectoral du 17 août 2022**

Maître d'ouvrage : conseil départemental de la Haute-Vienne

Le public a été informé, par affichage sur le site du projet, par publication sur le site Internet des services de l'État en Haute-Vienne et dans deux journaux locaux du 12 août 2022 conformément à l'article R123-11 du code de l'environnement, de la tenue d'une enquête publique diligentée le 28 juillet 2022 par arrêté de Mme la préfète de la Haute-Vienne, du lundi 29 août 2022 à 8 h 30 au vendredi 30 septembre 2022 jusqu'à 17h30 concernant un projet d'aménagement de sécurité de la RD704 au sud de la commune du VIGEN.

Cependant, par décision du premier conseiller du tribunal administratif de Limoges du 16 août 2022, M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial en retraite, a été désigné commissaire enquêteur pour réaliser la présente enquête publique unique en remplacement de M. René TIBOGUE empêché. Un arrêté préfectoral du 17 août 2022 a pris acte de cette décision, et a modifié en ce sens l'arrêté du 28 juillet 2022 précité.

Les conditions d'enquête prescrites par arrêté préfectoral du 28 juillet 2022 demeurent néanmoins inchangées. Les dates des permanences en mairie du VIGEN sont rappelées ci-dessous :

- lundi 29 août 2022 de 8h30 à 11h30
- samedi 10 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- jeudi 15 septembre 2022 de 14h30 à 17h30
- mercredi 28 septembre 2022 de 14h30 à 17h30
- vendredi 30 septembre 2022 de 14h30 à 17h30